Image not found or type unknown

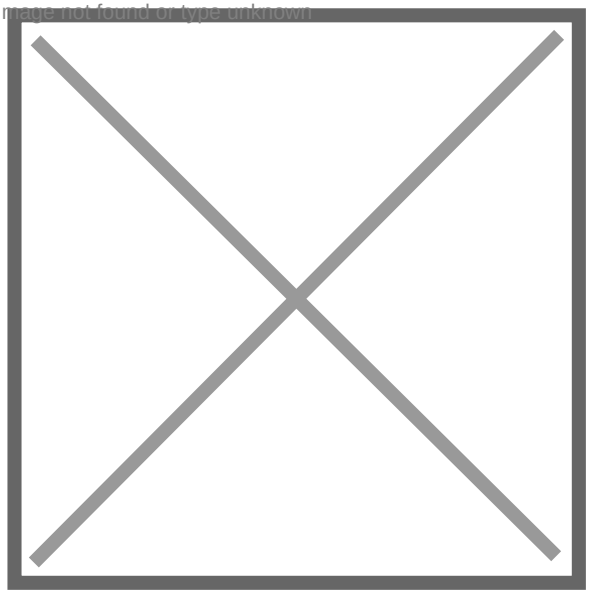

Demande de nationalité française.

Par **lalaleo**, le **22/10/2008** à **11:46**

Bonjour à vous,

Je suis étudiant étranger de nationalité marocaine depuis quatre ans en France. J'ai tout d'abord effectué avec succès deux années de classe préparatoires économiques et commerciales communément appelées prépa HEC au Lycée Lakanal à Sceaux. Suite à ces deux ans, j'ai intégré l'EDHEC Business School (4ème école française et 7ème européenne). Je viens de terminer ma deuxième année et j'entame une année de césure (1 année de stage) à Paris ou j'effectue tout d'abord un stage en finance (Private Equity) de 6 mois pour enchainer avec un deuxième stage de 6 mois probablement dans le même domaine. A l'issue de cette année de césure, je reprendrais mes études à l'Edhec pour une durée d'un an afin d'effectuer mon Master.
Cela fait quatre ans que je demande une carte de séjour valable pour un an. Je parle et maîtrise parfaitement la langue française. J'ai désormais envie de déposer ma candidature afin d'acquérir la nationalité française mais j'ai peur d'essuyer un refus de la part des autorités. Je suis en couple depuis un peu plus de trois ans avec une française mais il n'est aujourd'hui question ni de mariage ni de pacs.
J'aurais voulu avoir de votre part des conseils pratiques : me conseillez-vous de poser ma demande maintenant ou est-ce plus judicieux de patienter sachant qu'à l'issue de mon diplôme, j'ai très envie de faire ma vie en France? Quel préfecture de police serais plus à sensible à ma demande ?

Je vous remercie par avance pour le temps que vous m'accordez.
Bonne journée.

Par **avocat droit public**, le **22/10/2008** à **18:06**

Pour demander votre naturalisation, vous devez en principe justifier de 5 ans de résidence habituelle en France. Néanmoins, cette durée est exceptionnellement réduite de 2 ans si vous avez accompli deux années d'études supérieures avec succès en vue d'acquérir un diplôme délivré par une uniersité française ou par un établissement français d'enseignement supérieur. Ce qui semble être votre cas.

Vous pouvez donc demander votre naturalisation maintenant mais votre demande ne sera pas forcément admise car elle revêt un caractère exceptionnel.

De mon point de vue, vous devriez attendre encore un an pour totaliser ainsi 5 ans de résidence habituelle en France avant de demander votre naturalisation.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés